

Compte Rendu de la Première Réunion Préfectorale de 2023

Les convocations à cette réunion ont été reçues le jeudi ou vendredi pour le lundi tout le monde n'a pas pu se libérer.

Etaient présents :

- M. Yann Gérard, secrétaire général
- M. Eric Feller : Président de l'APEV
Maire adjoint de Yermenonville
- M. David Mosnier, secrétaire de l'APEV
- Mme Ann Grönborg, vice-présidente des PEIDF
- M. Gérald Garnier, maire de Bailleau-Armenonville
- M. Adrien Guillemain, hydrogéologue (expert)
- Mme Pascale Levincent représentante de la direction départementale de l'ARS
cheffe d'unité département Eure-et-Loir UD DREAL

Disponible par téléphone :

- Pierre Yves Longlet, ingénieur chargé de l'exploitation et du stockage de Suez.

Absents excusés :

- Stéphane Lemoine Président de la COMCOM représenté par Mme Ann Grönborg.
- Daniel Gueret Sénateur d'Eure et Loir.

Suite à la demande du Président de l'APEV, Yann Gérard nous a réunis pour faire le point :

- remise à niveau sur le dossier
- assurer la qualité de l'eau et le système de contrôle

La Préfecture avait envoyé un courriel le 4 janvier 2023 pour l'organisation de la réunion du 31 janvier à l'ensemble de l'assemblée hormis l'ARS, personne ne l'a reçu.

De même il s'avère que l'arrêté préfectoral pris en août 2022 et le compte rendu de la réunion du 18 mai 2022, n'ont été reçus par aucun des destinataires.

Comme convenu le 18 mai 2022, l'arrêté préfectoral complémentaire de septembre pour prescrire auprès de Suez l'ancienne décharge en fin d'exploitation, l'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) ayant un impact sur la pollution de l'eau :

- conservation de la couverture de surface
- suivi post-exploitation de la nappe
- prescription hydrologique
- réseau piézométrique vieillissant
- sens d'écoulement de la nappe
- émission des polluants du stock de la décharge
- nouveau forage agricole

L'arrêté préfectoral pris en août 2022 concerne les analyses sur les composés organiques chlorés volatils

L'ARS nous affirme que les analyses sur les composés organiques chlorés volatils faites tous les mois sont conformes à la législation à savoir 10 microgrammes par litre.

Intervention d'Eric FELLER qui précise que les tests de l'ARS qui s'effectuaient sur les eaux du Buttra s'effectuent maintenant sur le mélange, à savoir :

- en 2018 les eaux du Buttra étaient diluées avec 6 % des eaux du puits de Montgrand
- puis nouvel apport, de 20 % des eaux du puits de Montflube en 2022.

Donc l'évolution de ces composants dans le buttra n'est plus mesurée.

Actions entreprises depuis la dernière réunion :

- 4 mois après la dernière réunion, modification du réseau de surveillance,
- 6 mois après la dernière réunion, rapport d'incidence par Suez, recherche des propriétaires fonciers avec le Maire de Bailleau-Armenonville
- contact avec la société de forage "Geo Forage ",
- le piézomètre PZ4 est déplacé de 50 mètres vers le sud-est, de l'autre côté du bosquet pour éviter la ligne électrique

Suite à des réticences et des interrogations des agriculteurs se sont rapprochés de la chambre d'agriculture afin de demander des compensations pour leurs cultures, en conséquence Suez n'a pas pu effectuer les forages en décembre 2022.

Sans accord avec les agriculteurs il faudra trouver un autre moyen (convention d'occupation). Il n'y aura pas d'autre prescription de la préfecture que le dernier arrêté préfectoral. La chambre d'agriculture peut jouer un rôle pédagogique auprès des agriculteurs réticents.

Le groupe Suez demande une servitude d'utilité publique, mais Yann Gérard déconseille cette démarche longue administrativement (6 à 9 mois en plus, t risque de recours). Il préfère une prise de contact avec les propriétaires plus simple et plus rapide.

Mme Ann Grönborg propose de faire appel à la SAFER pour proposer des terrains pour installer les piézomètres

Suez indique que le forage peut être fait en 15 jours une fois l'accord signé avec les propriétaires, le foreur Géo Forage est prêt. Les piézomètres seront installés en bordure de chemin ou en coin de parcelle pour éviter de gêner le travail des agriculteurs, et éviter leur dégradation.

M Eric Feller situe le forage agricole de M Rabourdin au bord de la route de Bailleau près du hangar du même côté que le captage du Buttra et le cône d'aspiration de ce captage agricole comme celui du Buttra s'étendent en limite des anciennes carrières. Il est important de surveiller les analyses brutes des eaux du Buttra déjà diluées avec 30 % des eaux de Montflube. Pendant les arrosages d'été, le captage agricole en pompant va attirer les polluants vers le Buttra, et on devra ajuster la dilution du Buttra avec Montflube et donc revoir le mélange en conséquence.

Le captage agricole pompe 80 000 m³ avec un débit de 100 m³/h sur une période limitée et crée un cône principal d'aspiration nécessitant un contrôle de la qualité de l'eau.

Si la saturation en polluants est trop importante, on devra fermer le Buttra.

M Eric Feller précise que le Buttra est en interconnexion. Etant donné que la nature karstique du sol, la carrière n°1 agit depuis quelques années et la carrière n°2 commence déjà à agir, beaucoup de polluants gênent à la qualité de l'eau et engagent la pérennité du Buttra. D'après la remarque de M Stéphane Lemoine, si on coupe l'eau du Buttra, on cessera de fournir Chartres Métropole au profit des Portes Euréliennes d'Ile de France...

D'où une demande d'impact sur la qualité des eaux souterraines et une analyse avant et après les essais de pompage du captage agricole. Si la migration des substances polluantes (COHV) est trop importante, on arrêtera de prélever l'eau dans le captage agricole ou limiter le débit de pompage.

Les deux cônes d'aspiration entre le Buttra et le captage agricole risquent de se rejoindre.

Une chose est sûre : les polluants que l'on retrouve au Buttra sont absents sur les captages de Bailleau et du Montflube.

M Adrien Guillemain rappelle que les piézomètres PZ1 et PZ2 vont être comblés et que les quatre piézomètres PZ1bis, PZ3, PZ4 et PZ5 seront en cours de forage

M Yann Gérard s'engage à renvoyer par courriel le compte rendu de la réunion du 18 mai 2022 et l'arrêté préfectoral d'août 2022 et nous invite à le contacter dès demain si nous n'avons pas reçu ces documents.

M Yann Gérard prévoit une nouvelle réunion à l'horizon décembre 2023 après les conseils de M Guillemain en ce qui concerne le retour des deux premières analyses des quatre nouveaux piézomètres le temps que les piézomètres se remplissent d'eau et que la turbidité de l'eau s'estompe.

N'hésitez pas à préparer vos éventuelles questions pour l'assemblée générale nous restons à votre disposition.

Cordialement.

Eric FELLER - David MOSNIER